

090213

**Non fonctionnement des feux au passage piéton de la rue de la Vilette
Question de Monsieur le Conseiller X. Desgain**

Un des deux passages piétons prolongeant la sortie de la gare SNCB à la rue de La Vilette est protégé par des feux. Or, ceux-ci sont en panne depuis plusieurs mois, rendant la traversée des piétons particulièrement dangereuses. En effet, les piétons traversent de bonne foi ce passage, sûr de la priorité qui leur est garantie sur les passages piétons, alors que des nombreux automobilistes, peu au fait des détails du code de la route, interprètent le feu orange clignotant situé juste sous l'emplacement du feu rouge comme un feu vert, alors qu'il s'agit tout au contraire d'un feu d'avertissement invitant les automobilistes à la prudence. Il est tout à fait étonnant que cette situation n'ait pas encore entraîné d'accidents graves. Puis-je connaître les démarches engagées par la ville pour qu'il soit mis fin au plus vite à cette situation dangereuse ?

Réponse de Monsieur le Bourgmestre Jean-Jacques Viseur

La problématique de la traversée piétonne à l'arrière de la gare du Sud (rue de la Vilette) est bien connue et récurrente.

La personne du service Voirie chargée de la signalisation lumineuse, contactée par le service « Etude-Mobilité » de la police, a précisé que la SA GENETEC s'occupant des réparations lumineuses, programmerait et remettrait en service ledit feu ce 11 février 2009.